Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 022-212202154-20261013-DB20261009-DE

VILLE DE
Ploufragan

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc

COMMUNE DE PLOUFRAGAN
DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2026

Convocation du 7 octobre 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le treize octobre à 19h00, le conseil municipal de la commune de PLOUFRAGAN s'est réuni en session ordinaire, à l'hôtel de ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Bruno BEUZIT, Maire.

PRESENTS : Bruno BEUZIT, Mari COURTAS, Anthony DECRETON, Maryse LAURENT, Patrick COSSON, Annie LABBE, Pascal DUBRUNFAUT, Emmanuel LE NOA, Maxime LE CRONC, Pascale LABBE, Abdel BELARBI, Mohamed MEZILET, Christine ORAIN, Karine BOIVIN, Marie-Ange LE FLANCHEC, Viviane BOULIN, Bruno THYS, Annick MOISAN, Luc STRIDE, Pierre SALOU, Rokiatou KEITA, Marie PASCO, Yvon LE PERDU, Catherine PEDRON, Pascal JEGO, Maryline MORFOUASSE et Estelle BREILLOT

POUVOIRS : Pascale GALLERNE donne pouvoir à Pascale LABBE
Céline PESTEL donne pouvoir à Anthony DECRETON
Pierre-Yves BRUNEL donne pouvoir à Marie-Ange LE FLANCHEC
Pascal FOURNET donne pouvoir à Bruno BEUZIT
Aude SECONDINO donne pouvoir à Karine BOIVIN
Eric PRONGET donne pouvoir à Maryse LAURENT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mari COURTAS

Membres en exercice : 33
Présents : 27
Votants : 33

2026-10-09 - Remboursement de frais suite au dysfonctionnement d'un réfrigérateur à la salle du Grimolet

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que, lors de la location de la salle du Grimolet à Madame Lucie Le Griguer le samedi 26 septembre 2026, le réfrigérateur de la cuisine a dysfonctionné et n'a pas gardé les denrées à température basse, malgré l'intervention des services de la mairie. En l'absence de possibilité de dépannage immédiat, Madame Le Griguer s'est donc trouvée dans l'obligation de louer en urgence, via un ami qu'elle a remboursé, auprès d'une entreprise une remorque réfrigérée afin de préserver ses aliments, pour un coût de 73,50 € TTC,

Considérant que Madame Le Griguer souhaiterait, n'étant pas responsable du dysfonctionnement soudain du réfrigérateur, être remboursée des frais de location de ce matériel d'appoint,

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 022-212202154-20261013-DB20261009-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, à l'unanimité,

- **DECIDE**, eu égard au dysfonctionnement du réfrigérateur de la salle du Grimolet et à l'obligation pour Madame Lucie Le Griguer de recourir à une solution d'urgence, de lui rembourser les frais de location d'une remorque réfrigérée qu'elle a été amenée à régler via l'intermédiaire de Monsieur Jean-Michel QUEMAR (nom porté sur la facture) qu'elle a remboursé depuis, pour un coût de 73,50 € TTC,

- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Ville.

À Ploufragan, le 15 octobre 2026

Le Maire
Bruno BEUZIT

VILLE de PLOUFRAGAN (Côtes d'Armor)

La secrétaire de séance
Mari COURTAS